

CONTRAT DE VILLE - FICHE D'INSTRUCTION

Année : 2020

Les 3 Piliers du Contrat de Ville :

- COHÉSION SOCIALE
 EMPLOI DEV ECO
 HABITAT-RENOUVELLEMENT URBAIN
 action nouvelle
 renouvellement

porteur de projet :	
----------------------------	--

nom de l'action :	
--------------------------	--

référént de l'action :	
-------------------------------	--

résumé de l'action :	
-----------------------------	--

public cible :	
-----------------------	--

nb bénéficiaires :		Hommes :		Femmes :	
---------------------------	--	-----------------	--	-----------------	--

modalités de mobilisation du public :	
--	--

territoire d'intervention :	<input type="checkbox"/> quartier prioritaire Haut-Gap <input type="checkbox"/> quartiers de veille active <input type="checkbox"/> Beaugard <input type="checkbox"/> Centre-ville <input type="checkbox"/> Haut-Gap <input type="checkbox"/> Fontreyne <input type="checkbox"/> Molines/Saint-Mens
------------------------------------	---

période de mise en œuvre :	<input type="checkbox"/> année civile <input type="checkbox"/> année scolaire
-----------------------------------	---

durée de l'action :	
----------------------------	--

calendrier précis de l'action :	
--	--

modalités de suivi et de restitution de l'action prévues par le porteur de projet :	
--	--

coût total du projet :	
-------------------------------	--

montant demande de subvention CDV :	
--	--

Prise en compte des 3 priorités transversales			
	oui	non	précisions
Egalité Femme/Homme			
Des mesures sont-elles prévues pour garantir un équilibre entre hommes et femmes dans les activités ?			
S'il s'agit d'une action non mixte, favorise-t-elle l'émancipation ?			
Des actions complémentaires sont-elles prévues pour favoriser l'égalité du projet ? (ex : formation spécifique, recherche complémentaire, partenariats...) ?			
La parité femmes hommes est-elle assurée dans la conduite de l'action (professionnels/bénévoles) ?			
Lutte contre les discriminations			
Jeunesse			

critères d'éligibilité	oui	non	précisions
Complémentarité du projet avec les actions existantes sur le quartier ou sur la ville			
Capacité du porteur de projet à communiquer sur son action et à mobiliser le public cible			
Qualité de l'intervention proposée : expérience acquise, nombre et qualification des intervenants, référence à un projet éducatif ou pédagogique, capacité à être opérationnel rapidement, etc...			
Le budget est équilibré et inclut la valorisation des ressources (financières et/ou non monétaires)			
Financements de droit commun privilégiés et identifiés précisément			
Principales dépenses explicitées et détaillées dans la page 3-2 (nom et coût des prestataires, nombre d'heures et coût horaire TTC de personnel, etc.)			
La subvention couvre uniquement les frais directement liés à l'action			

avis de la commission thématique	
---	--